

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCAATION

16 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE

16 mars 2026

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 12

votants : 14

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, VENDREDI 20 MARS A DIX NEUF HEURES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : M. BARRIER, M. BELFORT, Mme COUET, Mme DEMAYA, M. DEVAUX, Mme FRANSIOLI, Mme JODEAU-BELOTTI, M. JOUSSE, M. LECERF, Mme LE DRÉAU, M. OLLIVIER, Mme TIREL

Absents excusés :

Mme DESBOIS donne procuration à Mme JODEAU-BELOTTI

M. DEGOULET donne procuration à Mme FRANSIOLI

Absent non excusé : M. Miguel FIMIEZ

Secrétaire de séance : Mme Julie TIREL

4. Election des adjoints

Délibération DE04-20032026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, s'il y a plusieurs listes, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

A l'issue de ces opérations, l'ordre du tableau du Conseil municipal est modifié en conséquence tel que mentionné à l'article L2121-1 du CGCT.

Mme le Maire demande s'il y a des candidats

Une liste est présentée : Fabien LECERF, Sylvie LE DRÉAU

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14 (quatorze)

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0 (zéro)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14 (quatorze)

Majorité absolue : 8 (huit)

A obtenu :

- Liste Fabien LECERF, Sylvie LE DRÉAU : 14 voix (quatorze)

- La liste Fabien LECERF, Sylvie LE DRÉAU ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour.

Vu l'article L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal du scrutin,

Ont été proclamés adjoints au maire : M. Fabien LECERF, Mme Sylvie LE DRÉAU.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré procède à l'installation des adjoints dénommés ci-dessus.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 24 mars 2026

Le Maire
Martine COUET

La secrétaire de séance
Julie TIREL



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Julie Tirel', written over a faint circular stamp.